



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

PÉRIODES DE RÉSERVATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Service Enfance Petite Enfance (☎ 03 84 41 42 54)

Adresse mail : enfance.jeunesse@mairie-saint-claude.fr

PORTAIL FAMILLE : <https://saint-claude.kiosquefamille.fr/kiosque/>

	Dates d'inscriptions pour la période du 01 septembre 2026 au 02 juillet 2027		
INSCRIPTIONS de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 sur RDV			
RESTAURATION + ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR	Du 01 Septembre au 18 Décembre 2026	04 janvier au 26 février 2027	01 mars au 2 juillet 2027
	Les 5 et 12 Août et les 17-18-19 et 21 Août 2026 ou tous les mercredis à partir du 26 Août 2026	Dates à confirmer	Dates à confirmer
	ou sur le kiosque famille, tous les jours, dernier délai le mercredi 23h59 pour la semaine suivante « Tutoriel - Gérer ses réservations et annulations »		
Le calcul de vos tarifs, se fera les 17-18-19 et 21 août 2026 sur rendez-vous merci de nous transmettre les informations suivantes : - Nom de famille et numéro d'allocataire - Pour les familles non allocataires : les avis d'imposition 2025 (impôts sur les revenus de l'année 2024) du foyer 👉 Merci de transmettre les documents numérisés au format PDF par mail à enfance.jeunesse@mairie-saint-claude.fr pour réaliser les inscriptions sur le portail famille (les photos ne sont pas acceptées).			
Inscriptions au guichet : 🕒 Une permanence est ouverte tous les mercredis : • de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 Elle permet de modifier les inscriptions (oubli, ajout de repas ou d'accueil matin et soir). 👉 Les changements prennent effet à partir du lundi suivant .		🕒 Annulation de repas (cantine) Les annulations doivent être faites la veille au plus tard pour le lendemain : • avant 10h00 au guichet, par téléphone (03.84.45.42.54) ou par mail : enfance.jeunesse@mairie-saint-claude.fr • avant 9h30 sur le portail famille	
🏠 Annulations accueils périscolaires (matin / soir) Les annulations doivent être faites la veille au plus tard pour le lendemain : • avant 17h00 , au guichet, par téléphone (03.84.45.42.54), par mail : enfance.jeunesse@mairie-saint-claude.fr • avant 23h59 sur le kiosque famille		🚫 Absence pour maladie • Le 1er jour d'absence est facturé • Pour obtenir un avoir à partir du lendemain , merci de prévenir : ○ avant 10h00 pour la cantine ○ avant 17h00 pour l'accueil du matin et du soir • Les certificats médicaux ne sont pas acceptés	
⚠ Inscriptions imprévues Toute inscription non prévue entraîne une majoration de 50 % du tarif habituel.			
💰 Tarifs révisés chaque année.			